



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025

MAIRIE
DE
PLAISANCE



Le 04 avril 2025

Madame le Maire de PLAISANCE
à
Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

JEUDI 10 AVRIL 2025 à 19 Heures

à la salle des fêtes

Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

Délibérations

- ✓ Vote des taux des taxes directes locales 2025,
- ✓ Attribution des subventions communales,
- ✓ Vote du Budget Primitif 2025.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **DIX** du mois d'**AVRIL** à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 4 avril 2025 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **09**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire.

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, PACE 3ème adjoint.

Mmes PROU, ROUCHON

MM. de MONTBRON, LONGUET, SICOT

Absente excusée : Mme CAILLARD

Procuration : Mme CAILLARD à M. PACE

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 3 mars 2025.

Délibérations

- ✓ Vote des taux des 4 taxes directes locales 2025
- ✓ Attribution des subventions communales
- ✓ Vote du budget primitif 2025.

Affaires diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2025-09 Vote des taux des 4 taxes directes locales 2025.

Pour rappel, les taux votés en 2024 sont les suivants :

Taxe foncière : **28.97 %**.

Taxe foncière non bâtie : **8.80 %**.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : **3,91 %**.

Contribution Foncière des Entreprises : **6.23 %**.

Le produit attendu était de 61 332 €.

Le produit réellement encaissé est de 60 525 €.

Suite au transfert de la compétence extrascolaire vers la Communauté de communes Portes Sud Périgord, entraînant de facto une hausse des impôts communautaires, cette dernière a transmis aux communes une simulation de baisse des taux communaux pour compenser auprès des habitants la hausse des impôts intercommunaux.

Les nouveaux taux seraient fixés comme suit :

Taxe foncière : **27.94 %**.

Taxe foncière non bâtie : **8.49 %**.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : **3,77 %**.

Contribution Foncière des Entreprises : **6.01 %**.

En appliquant ces taux, le produit attendu serait de 56 566 €.

Après débat, au vu des projets de la Commune et de l'équilibre financier constaté sur la Compte Administratif 2024, Madame le Maire propose de baisser les taux communaux afin de tenir compte du transfert de la compétence extrascolaire à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Mme le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition des taux communaux.

VOTANTS : 10 (dont 1 procuration)	Pour : 09	Contre : 01	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

Vote des subventions communales.

La commission *Tourisme, animations, fêtes, cérémonies, associations*, propose de retenir les associations suivantes : *Société Protectrice des Animaux, Restos du cœur, Radio 4 cantons, Coopérative scolaire d'ISSIGEAC, Association La Moulinette*

Pour information, contrairement aux années précédentes, l'association des anciens combattants d'ISSIGEAC ne figure pas dans la liste à la demande de l'association.

Après débat, le Conseil municipal accorde les subventions suivantes :

Société Protectrice des Animaux	800.00 €	(majorité)
Restos du cœur	850.00 €	(unanimité)
Radio 4	100.00 €	(unanimité)
Coopérative scolaire ISSIGEAC	850.00 €	(unanimité)
Association La Moulinette	350.00 €	(majorité)

TOTAL 2950.00 €

Madame le Maire invite les Conseillers à approuver cette répartition.

VOTANTS : 10 (dont 1 procuration)	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

2025-10 Présentation et vote du budget primitif 2025.

Madame le Maire donne lecture au Conseil des principes généraux d'élaboration d'un budget communal, ainsi que les mécanismes comptables d'équilibre du budget et d'articulation entre budget de fonctionnement et budget d'investissement.

Puis Madame VEDRINES donne lecture et explications détaillées des différentes dépenses et recettes prévues.

La synthèse de la prévision budgétaire s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	516 450,00	237 961,66
Report 2024 de la section de fonctionnement		278 488,34
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	516 450,00	516 450,00
Crédits d'investissement	72 594,72	143 500,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Report 2024 de la section d'investissement	70 905,28	
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT	143 500,00	143 500,00
TOTAL DU BUDGET 2025	659 950,00	659 950,00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'élaboration du budget prévisionnel 2025.

VOTANTS : 10 (dont 1 procuration)	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00
--	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

- ✓ Projet de parc photovoltaïque examiné en séance de Conseil municipal le 3 février dernier. L'entreprise en charge de ce projet propose de réunir le comité de projet et de réaliser la visite des parcelles concernées. Madame le Maire communiquera la date de réunion aux membres du Conseil prochainement.
- ✓ L'attention de tous est attirée sur un certain nombre de cambriolages ayant eu lieu récemment sur les communes environnantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45